

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Ré

Mc
b

12022575

BRUXELLES**13 JAN. 2012**

Greffe

N° d'entreprise : 0459.357.059

Dénomination

(en entier) : **VANHAMME INTERNATIONAL CORPORATION**(en abrégé) : **VIC**

Forme juridique : Société anonyme

Siège : Anderlecht (B.1070 Bruxelles) rue Alexandre Pierrard, 10

(adresse complète)

**Objet(s) de l'acte : TRANSFORMATION DES ACTIONS AU PORTEUR EN ACTIONS
NOMINATIVES-COORDINATION DES STATUTS**

L'an deux mille onze

Le vingt décembre.

Devant Nous, Maître Benoît Heymans, Notaire de résidence à Uccle.

A Uccle, en l'Etude.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme « Vanhamme International Corporation » en abrégé « VIC » dont le siège social est établi à Anderlecht (B.1070 Bruxelles) rue Alexandre Pierrard, 10. (on omet)

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée décide de transformer les actions au porteur en actions nominatives et en conséquence de modifier les quatre premiers paragraphes de l'article 9 des statuts comme suit :

Article 9 : Nature des titres

Les actions sont nominatives.

DEUXIEME RESOLUTION

Coordination des statuts

L'assemblée décide de confier la coordination des statuts à Mademoiselle Viviane Jacobs, secrétaire, demeurant à Uccle ainsi que le dépôt d'un texte intégral des statuts dans une version mise à jour auprès du Greffe du Tribunal de Commerce compétent.

VOTE :

Les résolutions qui précèdent ont été successivement et séparément adoptées à l'unanimité des voix.

Droits d'écriture (Code des droits et taxes divers)

Le droit s'élève à nonante cinq euros (95,00 €) (on omet)

DONT PROCES VERBAL. (on omet)

(suivent les signatures)

Enregistré deux rôles sans renvoi au 1er bureau de l'Enregistrement de Forest le 23 décembre 2011 volume 182 folio 40 case 3. Reçu : vingt cinq euro (25) Le Receveur (signé) Van Melkebeke.

POUR EXTRAIT LITTERAL CONFORME

(signé) Benoît Heymans - Notaire

Déposées en même temps : l'expédition avec la procuration, la coordination des statuts

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/01/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature